

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 05/03/2024

### TRANSACTION VENTE

| Mandat de Vente                                                                                                                                                                                                          | Mandat de Recherche                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour un prix de vente inférieur ou égal à 200 000€ :5% TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000€ TTC.                                                                                                      | Pour un prix de vente inférieur ou égal à 200 000€ :5% TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000€ TTC.                                                                                             |
| Pour un prix de vente supérieur ou égal à 200 001€ : 5% TTC du prix de vente.                                                                                                                                            | Pour un prix de vente supérieur ou égal à 200 001€ : 5% TTC du prix de vente.                                                                                                                                   |
| Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.                                                                                                  | Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.                                                                                         |
| Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur). | Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur. |

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

#### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Forfait de 100€

#### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

##### Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

##### Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

#### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.